

# Appels de projets 2024-2025 et 2025-2026

## Guide de dépôt

### Mise en contexte

Ce guide a été conçu pour accompagner les établissements membres du Pôle en enseignement supérieur Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (Pôle GIM) dans le cadre des appels de projets pour les années 2024-2025 et 2025-2026.

Le Pôle GIM est une initiative du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec (MES) visant à renforcer la concertation entre les établissements collégiaux et universitaires de la région. Son objectif est de répondre aux enjeux communs du territoire en favorisant une collaboration harmonieuse et efficace.

Ce document rassemble l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration et au dépôt d'un projet.

*Les sommes octroyées dans le cadre de ces appels de projets sont ponctuelles et non récurrentes<sup>1</sup>.*

### Modalités des appels de projets

Dans une volonté de simplification et d'efficacité, ce document regroupe les modalités pour :

- **l'appel de projets 2024-2025**, fonctionnant en continu, qui permet le soutien rapide d'initiatives en cours ou à court terme pour des dépenses engagées avant le 30 juin 2025;
- **l'appel de projets 2025-2026**, lancé en février 2025, qui vise à financer de nouvelles initiatives alignées avec les priorités régionales en enseignement supérieur. La date limite de dépôt des projets est le 31 mars 2025;
- **l'appel de projets du volet Universités et écoles d'été**, spécialement consacré au soutien du développement et de la pérennisation des universités et des écoles d'été. Il comprend deux volets :
  - Volet 1 : Soutien aux projets pour l'été 2025  
Ce volet vise à soutenir financièrement des projets dont le déploiement est prévu ou possible à l'été 2025;
  - Volet 2 : Développement de nouvelles initiatives pour l'été 2026  
Ce volet offre un soutien pour l'élaboration de nouvelles activités estivales, destinées à enrichir l'offre de formation et à répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants.

Pour tous les appels de projets, le Pôle GIM encourage les projets interordres favorisant la collaboration entre les établissements et valorisant les atouts de la région.

---

<sup>1</sup> Note importante : Cette édition des appels de projets est conditionnelle à la confirmation du financement du MES dans le cadre du Programme des pôles régionaux en enseignement supérieur.

# Objectifs

Cet appel de projets vise l'appui d'initiatives qui s'inscrivent obligatoirement dans l'un des axes de développement des thèmes stratégiques du Pôle GIM :

Soutenir et promouvoir l'accessibilité de l'enseignement supérieur dans la région	<ul style="list-style-type: none"><li>• Analyse de l'accessibilité</li><li>• Valorisation de l'enseignement supérieur (ES)</li><li>• Voies d'accès et de retour</li></ul>
Contribuer à bâtir des continuums éducatifs facilitant la réussite	<ul style="list-style-type: none"><li>• Continuums en éducation et transitions</li><li>• Réussite et persévérance scolaires</li><li>• Recherche en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</li></ul>
Favoriser l'enracinement des talents et le développement des compétences	<ul style="list-style-type: none"><li>• Attraction et rétention des personnes diplômées</li><li>• Adéquation formation-emploi</li><li>• Pratiques innovantes et utilisation des technologies</li><li>• L'ES comme levier pour le développement durable</li></ul>

*Le document complet des orientations stratégiques du Pôle GIM est disponible [ici](#).*

## À qui s'adressent les appels de projets?

Les appels de projets s'adressent aux membres du personnel du Cégep de la Gaspésie et des Îles et de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) qui souhaitent réaliser des projets interordres en collaboration avec d'autres établissements d'enseignement de la région.

## Exemples de projets interordres

- Parcours d'initiation à la recherche et programme de mentorat au collégial
- Activités pédagogiques conjointes dans une discipline donnée
- Journée de découverte et d'initiation aux études collégiales et universitaires
- Compétition régionale interordres ou concours destiné aux étudiantes et étudiants d'un domaine ciblé
- Création d'outils pédagogiques novateurs
- Communauté de pratique interordres et comité de travail sur un enjeu précis

# Admissibilité

Pour être admissibles, les projets soumis doivent :

- inclure une **composante interordres**<sup>2</sup>. À la demande, l'équipe du Pôle GIM peut offrir un accompagnement pour l'identification de partenaires et de ressources afin de renforcer la collaboration et de maximiser la portée des initiatives;
- s'inscrire dans l'un des axes stratégiques mentionnés précédemment. Les projets favorisant une collaboration structurante et pérenne entre les établissements seront priorisés;
- être soumis à la coordination du Pôle GIM, avec les autorisations dûment remplies et signées par la Direction des études de l'établissement collégial d'attache ou par le Décanat des études de l'UQAR, au plus tard à la date limite spécifiée pour l'appel en cours;
- inclure des dépenses entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année de réalisation. Aucune dépense effectuée avant et après ces dates ne sera admissible;
- être achevés au plus tard durant l'année scolaire suivante;
- être accompagnés d'un rapport final déposé dans les six semaines ouvrables après la clôture du projet;
- si le projet provient d'un partenaire externe (organisme public, privé ou à but non lucratif) de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, contribuer au développement régional et démontrer un alignement avec l'un des axes stratégiques du Pôle GIM. La responsabilité du projet doit cependant être assumée par une ou des personnes employées des établissements membres du Pôle GIM.

## Financement disponible

Chaque projet interordres est admissible à un **financement de base maximal de 75 000 \$**.

Pour les initiatives ponctuelles et ciblées, ou celles nécessitant un financement maximal de 10 000 \$, il est possible de remplir seulement les sections réservées aux « projets courts ».

## Précisions concernant les dégrèvements de tâche enseignante

Les octrois du Pôle GIM ne garantissent aucun dégrèvement de tâche. Tous les dégrèvements ou dégagevements de tâche nécessaires à la réalisation du projet doivent être **préalablement validés et approuvés** par les instances habituelles des établissements concernés.

## Précisions concernant la recherche

Les présents appels de projets ne doivent en aucun cas se substituer aux organismes subventionnaires en recherche.

---

<sup>2</sup> Par exemple, ils doivent réunir au moins un des quatre campus collégiaux et l'UQAR, ou associer le Cégep ou l'UQAR avec un partenaire tel qu'un centre de services scolaire, une école secondaire ou un centre de formation professionnelle. Il est possible d'inclure la participation de plusieurs établissements de différents ordres d'enseignement dans un même projet, ainsi que des partenaires du milieu.

## Dépenses admissibles

Toutes les dépenses doivent être directement liées à la réalisation du projet et justifiées par sa nature même. Les dépenses suivantes sont admissibles :

- les coûts de suppléance, de remplacement du personnel de l'enseignement supérieur, ou de dégageant ou de dégrèvement de charges d'enseignement (dans le respect des conventions collectives);
- les frais associés à la rémunération des autres membres du personnel de l'établissement d'enseignement supérieur (le cas échéant);
- la rémunération de personnes étudiantes sous forme de salaire, selon les règles en vigueur dans les établissements concernés;
- les frais d'organisation d'un événement ou d'une activité organisée conjointement par au moins deux établissements membres;
- les frais de traduction, de consultation, de télécommunication, de reprographie et d'édition;
- les frais de location de locaux et d'achat de matériel et de fournitures, jusqu'à concurrence de 10 % du montant total demandé;
- les frais de déplacement. Les coûts liés au transport, aux repas et à l'hébergement seront admissibles s'ils sont directement reliés à la réalisation du projet et qu'ils respectent les politiques en vigueur dans les établissements concernés;
- les frais associés à des activités de recherche (revue de la littérature, collecte de données, analyse de données, etc.), mais uniquement si cette recherche répond aux critères d'admissibilité de l'appel de projets. Le cas échéant, l'expertise de membres du corps professoral, du corps enseignant ou du corps étudiant pourrait être mise à profit pour de la recherche liée au développement d'un projet. **Les présents appels de projets ne doivent en aucun cas se substituer aux organismes subventionnaires en recherche.**

D'autres dépenses jugées pertinentes pour la réalisation d'un projet pourraient être autorisées par le comité de coordination du Pôle GIM.

## Dépenses non admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles au financement offert par le Pôle GIM :

- les frais associés à toutes activités de recherche autres que celles précisées dans les dépenses admissibles;
- les frais de représentation ou de réception, y compris les repas et l'alcool;
- les prix en argent, ou sous forme de cartes-cadeaux ou de bourses;
- l'achat d'immobilisations;
- les dépenses effectuées à l'extérieur du Québec;
- toute autre dépense non liée au projet.

## Décisions de financement

Chaque projet soumis sera évalué par le comité de coordination du Pôle GIM. Une grille d'évaluation guidera l'analyse de la qualité globale des projets selon leur pertinence, les retombées prévues et les conditions de succès. Le financement sera accordé en fonction de ces critères et des ressources financières disponibles. La décision finale sera divulguée dans les deux mois suivant la date de dépôt prévue. Il est important de noter que le Pôle GIM n'est pas tenu de financer tous les projets soumis.

# Critères d'évaluation

Les projets soumis doivent répondre aux critères ci-dessous. Il est de la responsabilité de la personne qui dépose un projet de faire valoir comment celui-ci répond à ces critères.

## Collaboration et pertinence

Le projet doit favoriser une collaboration interordres impliquant au moins deux campus ou composantes des établissements membres du Pôle GIM. Il doit démontrer une portée et une pertinence significatives pour chacun des partenaires impliqués.

## Innovation

Le jury accordera une attention particulière au caractère innovant des projets, qu'il s'agisse des méthodes, des pratiques ou des modes de collaboration. Les projets se distinguant par leur réponse à des enjeux actuels ou par la création d'une valeur durable au bénéfice de la communauté étudiante seront également valorisés.

## Pérennisation

Le jury sera particulièrement sensible à la viabilité des projets au-delà de ce financement.

## Retombées

Le projet doit avoir des retombées réalistes et mesurables pour chacun des établissements partenaires et pour la communauté étudiante. Elles peuvent être de divers ordres, par exemple :

- le recrutement ou la rétention d'effectifs étudiants dans un programme ou un secteur d'études;
- l'accroissement des taux de diplomation à l'enseignement supérieur;
- la valorisation de l'enseignement supérieur dans la région;
- l'actualisation et l'adaptation de la formation en réponse au contexte sociodémographique marqué par une rareté de main-d'œuvre dans la région;
- la mutualisation de services;
- la valorisation du service à la collectivité;
- la création de ponts entre le savoir et la communauté régionale;
- etc.

## Faisabilité et échéanciers

Le projet doit se concrétiser selon l'échéancier présenté.

# Reddition de compte

## Suivi des projets

La personne responsable d'un projet financé est tenue d'**assurer un suivi** auprès du Pôle GIM, en respectant les marqueurs d'avancement établis, afin que le respect des échéanciers prévus soit garanti.

## Rapport des dépenses

Un rapport des dépenses effectuées au 31 mars devra être fourni par la personne responsable du projet au plus tard le 30 avril de chaque année selon les modalités qui lui seront communiquées.

## Rapport final

La personne responsable du projet devra fournir au Pôle GIM un rapport final dans les six semaines ouvrables après la clôture du projet.

Un formulaire sera fourni pour la rédaction du rapport de réalisation.

## Échéancier des étapes clés

Étape	2024-2025	2025-2026
Lancement de l'appel de projets	En continu	Fin janvier 2025
Date limite de dépôt de projets	1 <sup>er</sup> juin 2025	31 mars 2025
Annonce des projets retenus	2 mois suivant la date de dépôt prévue	31 mai 2025
Suivi des projets	En fonction des marqueurs déterminés dans le projet	
Rapport des dépenses	30 avril 2025	30 avril 2026
Rapport final	6 semaines ouvrables après la clôture du projet	

## Référence

Pour toute question relative au contenu de ce guide, contactez :

Patrick Levesque  
Conseiller au développement  
Pôle en enseignement supérieur Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
[plevesque@cegepgim.ca](mailto:plevesque@cegepgim.ca)

*Le Pôle en enseignement supérieur Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine remercie chaleureusement le Pôle régional en enseignement supérieur du Bas-Saint-Laurent et le Pôle régional en enseignement supérieur de l'Estrie pour leur collaboration. L'adaptation de vos documents a grandement contribué à l'élaboration du nôtre. Votre générosité et votre esprit de partage renforcent notre mission commune au service de nos communautés régionales. Merci!*